

**Manuscrit non signé, attribué à Mr de La Coste
Messeliere, dont les armes: "d'argent, au pal de gueules,
accosté de dix losanges du même, 2, 2 et 1 de chaque
côté" sont présentées sur cette première page. Recu en
1985.**



Le château, les terres et la seigneurie de Trilbardou

La succession seigneuriale de Charmentray et Trilbardou concerne une période connue de près de mille ans. C'est dire les différences d'une époque à l'autre, avec maintes modifications relatives aux moeurs, aux droits coutumiers, à la notion de propriété. A cela s'ajoute des règles locales et provinciales fort compliquées, propre à la civilisation féodale en particulier, dont cet ouvrage n'a pas vocation d'en expliquer les rouages en détail. Il faut ajouter que les documents pour une période aussi longue sont relativement rare, du fait très souvent de la Révolution et du vandalisme qu'elle aura entraîné.

Deux autorités seigneuriales pèseront sur Charmentray dès la fin du XI^e siècle. L'autorité religieuse d'une part, avec pour origine les donations territoriales d'Oger à l'abbaye de Saint-Faron en 1070, et l'autorité laïque d'autre part, avec les seigneurs proprement dit, propriétaires-guerriers, qui constituera, tout au moins dans les premiers siècles, la base de l'aristocratie régionale.

Le château de Charmentray, selon André Courtier (1) fut vraisemblablement construit vers 950. (2) Il appartient d'abord aux rois, puis à leurs successeurs les Comtes de Vermandois. Il semble, nous dit Monsieur Courtier, que le château était retourné vers 1220 aux Comtes de Champagne, puis en 1384 au Roi de France, jusqu'en mars 1376, puisque ce dernier attribua à Jehan de Noyers les terres de Trilbardou et Charmentray confisquées sur la ville de Meaux. (3) A Courtier ajoute qu'il faut se garder de confondre ses seigneurs avec les vidames (G) de Trilbardou qui possédèrent par la suite la seigneurie de Charmentray.

Les constructions fortifiées virent le jour sous la période des incursions vikings. Il s'agissait de défendre les populations, mais surtout de battre en brèche le pouvoir royal. (4)

Le château (chastel) est cité d'une façon effective en 1172 dans le livre des vassaux du Comté de Champagne. Il aurait été détruit au milieu du XV^e siècle après les guerres anglaises. Il n'en reste rien sinon peut-être quelques pierres réutilisées pour les constructions ultérieures. De nos jours, son emplacement n'a pas encore été localisé. (5)

vers 1602, les Vidames de Trilbardou réunirent le domaine de Charmentray à leurs propriétés, et s'intitulèrent "Seigneur de Charmentray", avec, selon Guilletier, les prérogatives de haute justice et les droits honorifiques dans l'église. Parallèlement, d'autres seigneurs avaient acquis sur le village un certain nombre de fiefs. (6) Il faut comprendre, nous précise A. Courtier, que ces seigneurs de fiefs n'avaient généralement pas de domaine utile, car ils avaient cédé la presque totalité de leurs biens à des vassaux ou roturiers qui leurs payaient le cens (G) et étaient pour ainsi dire uniquement leurs sujets. En fait c'était ces roturiers qui étaient les véritables possesseurs des terres du village. (6) Dès que l'on assimile bien cette organisation féodale, conclue André Courtier, on comprend que les seigneurs n'étaient que des justiciers dont les châteaux avaient disparu, et que la terre et les maisons appartenaient à d'autres personnes (ecclésiastiques, nobles et en majorité non nobles), qui payaient le cens, habitaient ou cultivaient les rotures, ou les donnaient à bail à d'autres personnes.

e XI^e siècle.

Nous savons que Oger de Charmentray possédait des terres qu'il céda donc en 1070, pour rejoindre sa soeur Gibeline, avec ses fils Jean et Walon.

ans la Collection Lhuillier (7), il est fait mention d'un abbé Fulcundus, également de Saint-Faron, qui cède ses biens de Charmentray à sa soeur Gibeline, religieuse au couvent, mais nous n'avons pas la preuve qu'il s'agisse de cette même époque, ce qui reste néanmoins probable s'il ne s'agit pas outefois d'une confusion avec Oger.

Nous savons encore que Hugues, dit Bardoul ou Bardulf, second du nom, était seigneur de Broyes, Beaufort, Baye, Trie et Charmentray. Il posséda ces deux dernières terres de 1081 à 1110, et les tenait de sa mère, laquelle était l'épouse de Barthélémy de Troyes, et la fille de Raoul II, Comte de Crépy en Valois.

Raoul II était l'arrière petit fils de Waleran, Comte de Vexin et frère d'Hugues Capet, avec Robert le Fort pour ancêtre commun.

e XII^e siècle.

Simon de Broyes, petit-fils d'Hugues, succéda à ce dernier. Il se maria avec Agnès, dame de Ramerupt en partie. (8) Leur fille unique, Félicité, qui se maria au début du siècle suivant avec Hugues, Comte de Rethel (9), hérita de la succession et eut quatre fils et trois filles.

e XIII^e siècle.

En août 1215, Thomas de Couci, seigneur de Vervins (10) et sa femme Mathilde, moyennant trente livres de rente que Blanche (11) lui donna sur les terres de Saint-Ayoul de Provins, fait à Thibault IV (12) hommage-lige (G) de ce qu'il possède à Trilbardou et à Charmentray.

En septembre 1218, Thomas cède pour huit ans (à compter du 2 février suivant) ses revenus sur les deux communes, au maire et jurés de Meaux, et autorise Thibault à le contraindre à exécuter cet engagement.

Le 16 février 1227, selon d'Arbois de Jubianville (13), Thomas de Couci doit assoir à Thibault dix-huit livrées de terre à Trilbardou et à Charmentray. L'estimation sera faite par Jacques de Durnay et Geoffroi de Louppy, maréchal de Champagne, sur la base de l'assise de terre faite par les mêmes à Thomas, pour les biens que ce dernier lui a donné à Reuil.

En 1230, Thibault donne à Mathieu de Marle (14) la charge d'hommage-lige, quarante livrées de terre, savoir vingt-huit à Charmentray et douze sur la cense de Meaux.

En 1239, Anseau de Cuisy, évêque de Meaux, réalise divers legs à des établissements religieux et hospitaliers, dont vingt sols en faveur de la chapelle de la confrérie de Tanariis de Charmentray. (15)

Le XIV^e siècle.

En mars 1376, comme nous le précisons initialement, Charles V attribua à Jehan de Noyers (16), seigneur de Rimacourt et de Vandoeuvre, les terres de Trilbardou et Charmentray confisquées sur la ville de Meaux, et cela en échange d'autres biens.

Il est fait mention pour cette époque d'un Robert de Coude, habitant Charmentray, dont les biens furent saisis et donnés à un sieur de Ménouville, sergent à cheval au Châtelet de Paris. (17)

On note pour cette même période que l'hôpital Jean Rose de Meaux avait des biens à Charmentray. (18)

Un Adam de Charmentray était chevalier de Malte au milieu de ce siècle, et commandeur du Saussay en 1356 (19).

Un sieur Prémoutier de Chambrefontaine donne un bail à vie à un nommé Simon de Pelé, au sujet d'une maison et d'une vigne à Charmentray.

Peu avant l'an 1400, Renault Coulomb, conseiller à la Chambre des Comptes, se qualifiait à son tour seigneur de Charmentray.

Le XV^e siècle.

Le 24 novembre 1416, Mathieu de Mignière et Etienne de Bray, maîtres des Comptes et exécuteurs testamentaires de Renault Coulomb, délivraient tous les biens à Jeanne de Gireme (20) veuve de Jean Cuidoé.

La succession paraît se prolonger en 1449 avec Jean de Lignères et dame Jeanne-Jacqueline Chamby, seigneur de Quinçy en partie, Vignely, Mareuil, Condé, Chauconin et Nantouillet. On note ensuite Messire Edouard de Beaujeu et Jacqueline de Lignères, puis Jacques de Beaujeu leur fils, Arthur de Vaudétard, chanoine de Saint-Denis à Paris et plus tard son frère Pierre de Vaudétard, Conseiller au Parlement. (21)

On note encore parallèlement, (22) avec une liaison très vraisemblable au paragraphe précédent, qu'une dame Antoinette Baillet, fille de Baillet sieur de Sceau (23) et de Colette de Fresnes, porte ses terres en mariage à un de Vaudétard, Vidame de Meaux. Barbe, leur fille, aurait épousé un sieur de Reilhac, seigneur de la Queue en Brie, en lui portant les mêmes terres.

Le XVI^e siècle.

En 1517 la succession est reprise par Guillaume de Vaudétard, puis Roger de Vaudétard en 1526 qui reste sans enfant mâle.

En 1596, la fille de ce dernier, Jeanne Eléonore de Vaudétard hérite des biens et se marie avec Messire René Thomassin de Saint-Barthélémy au début du siècle suivant. Celui-ci se déclare maître des Eaux et Forêt en Dauphiné.

Le nom de Florimond Robertet apparaît au milieu de ce siècle. On le déclare seigneur de Fresnes, puis plus tard conseiller d'Etat. (24) Sa sœur (25), Marie Robertet, épouse d'André Guillart, conseiller au Conseil privé, lui succéda, et le 14 octobre 1574 en rendit hommage au Roi.

Le XVII^e siècle.

On retrouve Jeanne de Vaudétard sur un document de 1602, avec la qualité de dame et vidame de Trilbardou et Charmentray.

Il est ensuite fait mention en 1608 de dame Eléonore Thomassin, épouse de messire Philibert Emmanuel de Savoie, marquis de Villars. (26) On note ensuite le nom de sa sœur, Catherine Thomassin, épouse de François d'Averton, Baron de Milly en Gatinais, en 1624, puis d'Eléonore d'Averton leur fille en 1633, qui épousa François de Rochechouart de Mortemart. (27)

En 1644, Eléonore de Rochechouart de Mortemart, leur fille, succéda à la seigneurie et épousa Jacques de Mesgrigny, Marquis de Bonnavet et des Deffends, président au Parlement de Normandie, vidame de Trilbardou, seigneur de Charmentray, Boisgarnier, Epoisses, (28) le Bouchet, (29) de Chauconin en partie et d'Ussy sur Marne. On le dit également Baron de Gayette. (30)

Nous avons le témoignage d'une seigneurie parallèle avec la mention faite de Claude de Marle, seigneur en partie de Charmentray, de 1567 à 1606, fils d'Anne de Refuge et de Pierre de Marle de Lusancy. Les armes de cette famille se lisaient "d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'éperons d'argent" (31)

En 1680, la chronique retient le nom de François de Mesgrigny, que l'on retrouve ultérieurement, et qui se dénomme Comte de Belun, puis dame Eléonore de Mesgrigny, épouse de Messire Alexis Eutrope de Saint-Georges, et Eléonore de Mesgrigny, épouse de Jean Ferdinand, Comte de Poitiers.

Le XVIII^e siècle, la Révolution et la période post-seigneuriale.

En 1706, nous savons qu'Eléonore de Rochechouart est veuve. Elle se dénomme Marquise de Bonnavet, Comtesse de Blois et de Vivonne. Son fils, François Romain Luc de Mesgrigny prolonge la succession. Leurs armes se décrivaient " d'argent au lion de sable".(32)

C'est à cette époque, entre 1633 et 1722, que l'on note le partage du marais de Refuge qui fut fait entre six commerçants de Pracy, Charmentray, Trilbardou, Lesches, Chalifert et Jablines. Ces marais, qui s'étendent encore sur un peu moins de trois kilomètres entre Lesches et les bas du château de Montigny, furent adjugés en 1749 au prix de mille sept cent livres, soit deux cent quatre vingt cinq livres pour chaque commune.

On note ensuite le nom de Marie Marguerite Radegonde de Mesgrigny, qui se maria avec Benjamin Louis Marie Frottier, Marquis de la Coste-Messelière, décédé le 5 septembre 1730, puis leur fils Louis Marie Joseph, comte de la Coste-Messelière, Maréchal des camps et armées, premier enseigne des deux-cents cheval-légers (33) formant la garde ordinaire du Roi, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis (34), décédé le 30 octobre 1778. Il était marié à Léonore Jacqueline de Digoine(35) Les armes de cette famille, d'origine poitevine, se lisent "d'argent au pal de gueules accosté de dix losanges de même, cinq de chaque côté posés 2,2 et 1". Une devise : Nul ne s'y frotte.

Le nom de Marguerite Radegonde apparaissant dès 1680 avec les épouses du Comte de Belun et du Comte de Poitiers fait dire à Monsieur Denizot (36) que soit de ses trois dame, il ne soit resté que la dernière, ou soit que par l'effet de quelques actes réalisés avec ses soeurs, cette seigneurie lui fut échue en partage, mais que ce qui est certain c'est qu'elle était devenue seule propriétaire.

Avant 1763, une revente fut faite par les commissaires du Conseil au profit du Comte de la Coste, des domaines et dépendances de Charmentray et Trilbardou. Le 1 décembre 1767, le Comte fournit au Roi avec (G) et dénombrement (G) de sa vidamie de Meaux, ainsi que des terres de Trilbardou, Charmentray et Bois-Garnier. L'acte nous apprend que le Vidame jouissait seul des droits honorifiques dans les églises des deux communes, tels que bancs, titres et sépultures, "comme se voyaient encore dépeintes celles des sieurs et dames de Bonnavet" (37). Il montre encore qu'il existait pour ces deux villages deux fours banaux (G) "ruinés par le malheur des guerres", mais que le seigneur avait l'intention de rétablir. Enfin qu'à raison des pâtures communes aux habitants des mêmes villages, le seigneur percevait un denier tournoi (G) pour chaque aumaille (G) profitant du pâturage.

En 1742, les quatre enfants de-Sainte-de-la-Coste de Marguerite de Mesgrigny étaient héritiers. Ce n'est que par acte du 3 octobre 1756, contenant transaction, partage et licitation passés entre eux, que la seigneurie fut abandonnée à Louis-Marie-Joseph. Ses trois autres frères et soeurs étaient Marie Louise Radegonde, Benjamin François Mary et Antoine Louis Marie.

Louis Marie Joseph de la Coste-Messelière devait laisser à son décès trois enfants mineurs pour héritiers. Ce furent Benjamin Léonard Louis, qui devint Capitaine de Dragons, Elisabeth Olive, qui épousa Jacques Henry Sébastien Coizard, Comte de Morton Chambrillant, Maître de camp de cavalerie, et Angélique Benjamine Jeanne, qui épousa le Marquis de Courtomer.

Louis Marie Joseph devait laissé à son décès trois enfant mineurs. Par contrat notarié du 8 février 1783, le lieutenant de police Lenoir était aux droits des héritiers du Comte.

Il s'agissait de Benjamin Léonard Louis, qui devint Capitaine de Dragons, de Marie Elisabeth Olive, qui devait épouser Jacques Henry Sébastien Coizard, Comte de Morton Chambrillant, maître de camp de cavalerie, qui commanda le régiment de la Frère en 1774, et destitué en 1788, lieutenant-général en 1792, ardent sans-culotte décédé en 1793, et Angélique Benjamine Jeanne, qui devait épouser le Marquis de Courtomer.

Jean Pierre Charles Lenoir était né à Paris en 1732. Son père était lieutenant particulier au Châtelet. Il obtint lui même cette qualité en 1754 après avoir été conseiller au Châtelet deux années auparavant. En 1754 il est lieutenant criminel et en 1765 maître des requêtes. En 1774 il est lieutenant-criminel et lieutenant général de la police, nommé semble-t'il à l'Intendance de Limoges. On le suit l'année suivante en qualité de lieutenant civil et conseiller d'Etat. En 1785 il est président de la Commission des Finances et bibliothécaire du Roi. Il se distingue dans l'affaire Chalotais, comme dans l'exercice de ses fonctions par son désintéressement et sa philanthropie. Il crée plusieurs établissements d'utilité publique, comme le Mont de Piété en 1777, améliore les prisons et les hopitaux et contribue aidé par Louis XVI à la suppression de la torture. Il laisse pour son époque un souvenir quasiment général de reconnaissance. Près de cent trente ans après sa mort, on ne craint pas d'écrire " Tout ce qui touche tient à la pitié pour les coupables, à la bienfaisance pour les infortunés, à l'humanité pour les infirmes; tout ce qu'une philosophie orgueilleuse prétend avoir crée par le moyen d'une révolution violente, avait déjà été des longtemps médité, ordonné, institué par un roi vertueux, véritablement père de ses sujets et confié par lui-même lui aux soins de magistrats dignes de son estime, parmi lesquels Lenoir occupait une des premières places". (38)

En 1780, Lenoir laisse un ouvrage à la demande de la Reine de Hongrie : Détail sur quelques établissements de la ville de Paris, qui donne un aperçu de l'importance de son administration, qu'il s'agisse du régime des prisons et des hopitaux, du soulagement aux incurables, du traitement des aliénés, des précautions contre l'incendie, du secours aux blessés par accident, de la salubrité, de l'éducation scolaire et des enfants abandonnés. Durant la période révolutionnaire, il donna sa démission (1790) et émigra en Suisse puis à Vienne. C'est à cette époque qu'il refusa le poste de ~~directeur de la police que lui offrait Catherine II de Russie. Il ne rentra en France qu'en 1802 ou Napoléon lui alléguait une pension modeste de quatre mille francs.~~

Lorsque Lenoir acquit le château de Trilbardou, Bronnquard le reconstruisit et les travaux furent achevés en 1790. Le style était bien entendu Louis XVI et l'on pris soin de bâtir des souterrains identiques aux plans de l'hôtel des Invalides à Paris. (39)

Lorsque Lenoir s'expatria, il confia au Chevalier de Nanteuil des instructions pour le vendre ainsi que la seigneurie. Par acte du 20 mars 1790, près de Gondouin, notaire à Paris, le Comte Jean Dupont acquies celle-ci. (L'abolition des privilèges n'eut lieu que le 4 août)

Jean Dupont était né à Lisbonne le 13 février 1737. On sait qu'il se livra d'abord au commerce et qu'il entreprit divers voyages à l'étranger. A la tête d'une fortune considérable, on le porta durant la Révolution sur la liste des suspects, ce qui lui valut un emprisonnement d'où il ne put sortir qu'après la mort de Robespierre. D'après la tradition, nous dit le Comte de Sars, (40) Dupont aurait été gardé à vue par deux sans-culottes dans son château de Trilbardou. Appelé à se présenter devant le Comité de Salut public, il aurait dû la vie à son fermier, maire de la commune, qui refusa de l'arrêter.

Il semble néanmoins, si l'on suit Monsieur Denizot (41) qu'il fut bien ar-
êté.

Après les événements, un décret du 15 août 1807 le créa Comte et Sénateur,
puis il reprit ses fonctions de banquier. A la Restauration, il fut nommé
Pair de France et Commandeur de la Légion d'honneur. Il ne siégea pas durant
les Cent-jours et fut rétabli dans sa dignité. Il mourut à Paris le 19 sep-
tembre 1819 et fut inhumé au cimetière de Trilbardou trois jours plus tard.
Monsieur Denizot nous précise qu'il existait dans les archives de la commune
une lettre du Comte Dupont, en date du 22 juin 1811, offrant des réjouissances
aux habitants à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

La veuve, la Comtesse Dupont née Emilie Françoise Darlu mourut à Paris le
17 septembre 1823, laissant à son neveu, Lenfumé de Lignères, l'ensemble du
domaine. Celui-ci, décédé en 1832, laissa la propriété à ses trois fils qui
se partagèrent le domaine après avoir conclu une rente à leur mère.
L'aîné, Alphonse de Lignères eut la ferme de la Conge, le second, Adrien, la
ferme du Seigneur, et le troisième, Alphonse, le Château et la ferme du Prieu-
rés, ce dernier étant par la suite devenu une école de garçons et filles.
C'est en 1844 qu'Adolphe de Lignères fit construire la ferme des Olivettes,
et qu'il vendit en 1883 le château à Eugène Koller, agent de change et maire
de Trilbardou, qui le fit restaurer par l'architecte Lagrave dans le style
Louis XVIII, ce qui engagea des travaux jusqu'en 1886. On pouvait encore voir
cette époque une tapisserie des Flandres de 1665. (42)

La famille Koller conserva le château jusqu'en 1954, date de sa vente à la
ville de La Courneuve. Durant la Grande Guerre, la propriété servit à héber-
ger les blessés de la bataille de la Marne. En 1942, elle fut occupée par
les troupes allemandes.

Pour conclure ce chapitre, il serait utile de rappeler les droits dont dis-
posait le seigneur. Il avait droit de haute, moyenne et basse justice (G)
par suite d'un échange fait en 1480 entre Louis XI qui le céda à la seigneu-
rie de Trilbardou et Charmentray, et Jacques de Beaujeu alors seigneur des-
dits lieux, qui a donné en contre échange au Roi un droit de roulage qui
avait (G) qu'il avait en la ville et faubourgs de Meaux. Il avait celui de
écher sur la Marne et celui exclusif d'avoir un bac au même lieu (le droits
de passage étaient fixés par arrêt du Conseil du 5 février 1735 à l'exception
de la seigneurie de Montigny qui avait le droit d'avoir un bateau pour le
besoin des gens de sa maison). Le droit de mesurage des grains, celui de mar-
ché (quatre deniers pour l'étalage des marchandises), de chasse (deux mille
cinq cent arpents à Trilbardou et mille cinq cent à Charmentray), et enfin
le voirie sur les chemins et places publiques de Trilbardou.

Le seigneur prenait le titre de Vidame, c'est à dire lieutenant de l'évêque
de Meaux, pour les cas de guerre ou le prélat ne pouvait pas paraître en per-
sonne. Il était l'un des quatre vassaux qui portaient l'évêque à son entrée
en possession au palais épiscopal, et il percevait un droit en conséquence.
De plus, le jour de la Saint-Etienne, le 26 octobre, il offrait un cierge à
l'hôtel de la cathédrale à l'offertoire de la messe, suivant qu'il était an-
celé à haute voix par le Comte de Meaux.

Selon Jacques Amédée Le Paire (43) le seigneur aurait joui du privilège d'être
présent aux couches de la Reine, dans le but de témoigner du sexe du
Prince.

La terre de Charmentray faisait partie de la mense conventuelle (G) depuis
l'extinction des offices claustraux. (G) Durant plusieurs années, celle-ci
fut affectée à la dignité de trésorier de l'abbaye de Saint Faron qui était
lors curé primitif de Charmentray. L'ancienne église de Saint-Symphorien

servait alors de titre à cet officier. De là vient qu'on l'appelait la Trésorerie. Les premières causes allaient à la Prévôté de Trie le Bardoul, et les appels au baillage de Meaux.

Au moyen-âge, chaque feu à Charmentray devait en passant sur le pont de Lanny, pour droit de pontonnage, payer la veille de Noël deux deniers tournois.

(G) Parmi les possesseurs d'immeubles, de cens et de rente en fief ou en roture à Charmentray, il y eut l'abbaye de Sainte Geneviève à Paris, le couvent de Noëfort, le chapitre de la cathédrale de Meaux, la fabrique de Forfry, le chapitre de Saint Saintin à Meaux, le Grand Prieuré de France. (44) Des documents parmi les plus anciens sur Charmentray attestent que les Templiers possédèrent divers biens au village. (45)

Un mois de mai 1200, Herbert, abbé de Sainte Geneviève, donnait à la prieure de Noëfort un arpent (G) et demi de vignes à Charmentray, moyennant vingt deniers et maille de cens, sous réserve de la seigneurie et de la justice. En mars 1273, les religieuses de Noëfort avaient loué un lot de leurs terres dans cette paroisse moyennant douze sols par arpent et à condition d'y planter de la vigne, aux lieu-dits Champremont, le Clou Pallart et Chacuru. (46) Le fief de Sainte-Geneviève, vendu par la suite, appartenait en 1690 à Mr de l'effuge; il ne consistait plus qu'en cens et justice foncière. Lorsque d'Aguesseau de Fresnes acheta le 10 mai 1769 la terre de Pracy, le fief de Sainte Geneviève lui fut également vendu, mais le seigneur de Charmentray éleva les prétentions qu'il fallut déferer aux tribunaux. Le 31 juillet 1776, d'Aguesseau obtint gain de cause et des lettres lui furent délivrées pour faire renouveler le terrier de ce fief.

Le lot du chapitre de Meaux consistait en quarante neuf arpents de terre. Ceci est attesté établi par une déclaration des chanoines qui, dans un document adressé le 7 août 1447 aux commissaires des francs fiefs, (G) mentionnent que ses quarante neuf arpents leur ont été laissés par une femme nommée Flupponnette.

On sait que les Hospices de Paris possédaient la ferme des Incurables, et que celle de la Trésorerie, qui faisait cent arpents et quarante quatre perches fut vendue nationalement à la Révolution, ainsi que les biens de Saint-Saintin et du Châage, les cent arpents de la fabrique de Forfry et les terres appartenant à la cure de Charmentray.

En 1777, Charmentray était paroisse de l'Archidiaconé (G) de France, de la Conférence et du Doyenné de Claye; le collateur était l'abbé de Saint Faron, et le seigneur le Comte de la Coste, vidame de Meaux. La généralité relevait de Paris, l'élection, le baillage, (G) la coutume, la subdélégation et le grenier à sel de Meaux, la maîtrise des Eaux et Forêt dépendait de Cracy. Il y avait en ce temps là quarante deux feux.

- (1) Correspondance Courtier-Nielsen, 1952.
- (2) Selon E. Dusautoy, le château était en place lors des incursions vikings et gravement endommagé à cette époque. (monographie d'école sur Charmentray, archives départementales)
- (3) Correspondance Courtier-Nielsen, 1952
- (4) Lecture sur l'histoire de l'agriculture dans le dép. de S. et M., F. Denis, 1880
- (5) Un plan complet du sous-sol carmentriacien serait nécessaire. Selon Dusautoy, (op. cit.) "l'emplacement de l'ancien manoir royal, aujourd'hui (vers 1884) ~~est~~ à peu près abandonné, a servit quelques temps de colonie pénitentiaire". Il s'agirait donc de l'ancienne "Petite Ferme" dite encore de nos jours "La Colonie".
- (6) Correspondance Courtier-Nielsen, 1952.
- (7) Archives départementales.
- (8) Ou Simon de Troyes.
- (9) Comté d'origine mérovingienne, qui passa successivement aux Maisons de Flandres, Bourgogne, Clèves, Gonzague, avant qu'Henri l'érigea en Duché pour le duc de Nevers. Mazarin acheta celui-ci qui prit alors le nom de Rethel-Mazarin. On notera que Béatrice de Rethel, troisième épouse de Roger II, donna naissance à Constance d'Hauteville (1154-1198), reine de Sicile et Impératrice germanique de par son mariage avec Frédéric II de Hohenstaufen. (voir l'ouvrage à ce dernier nom de Benoist-Méchin, Librairie Académique Perrin, 1980)
- (10) L'épouse de Thomas est dite dame Mahaut pour d'autres sources. Deux familles ont porté le nom de Coucy. La première, qui tire son origine d'un Comte de Chartres en 965, et qui s'est divisée en deux branches, dont l'une s'est éteinte en 1213. L'autre prit le nom de Coucy-Vervins et concerne donc Thomas. La deuxième, issue en 1213 d'Enguerrand de Guines, neveu du dernier sire de Coucy, s'est éteinte en 1400 avec Marie de Coucy épouse du Comte de Bar. On notera encore que cette famille donna un certain nombre de Vicomtes de Meaux, avec Enguerrand (+ en 1344), Philippe (+ vers 1350), Jeanne (+ en 1368), Aliénor (+ en 1371), et un seigneur dans la succession au château de Ferrières en Brie, Guy de Coucy. On connaît la célèbre devise de cette famille : Roi ne suis, ni prince, ni duc, ni comte aussi, je suis le sire de Coucy.
- (11) Il s'agit de la Comtesse de Champagne.
- (12) Thibault IV, ou Tethold le Chansonnier. Comte palatin de Champagne et de Brie, roi de Navarre, né en 1201. Il fut élevé sous la tutelle de sa mère, Blanche, fille de Sanche le Sage, roi de Navarre. Contrairement aux usages de l'époque, il prit sa part des études qui se faisaient à l'Université de Paris, et devenu majeur, laissa sa mère partager le pouvoir avec lui. Il paraît avoir été prodige dans son administration, en même temps que zélé bienfaiteur des monastères, mais il semble fort mal vu des seigneurs qui le considéraient comme un marchand. En politique, il n'eut jamais de conduite bien nette; il accompagna d'abord Louis VIII dans la croisade contre les Albigeois, mais il l'abandonna au siège d'Avignon, par suite d'intelligences engagées avec les seigneurs locaux, dont l'alliance pouvait seule lui permettre de succéder à son oncle Sanche VII. Il lui succéda en effet en 1234 et colonisa la Navarre, alors en partie inculte. En 1238, il commandait l'armée chrétienne qui débarqua à Ptolémaïs; pendant cette campagne il se montra, selon la chronique, bon chevalier mais médiocre général. Il ne serait parvenu à visiter les lieux saints qu'en simple pèlerin, puis avant son retour en 1240. On possède de lui plusieurs manuscrits en vers. Son fils Thibault V (1240-1270), Comte de Champagne et Roi de Navarre, lui succéda en 1253 et épousa la fille aînée de Saint-Louis qu'il accompagna dans sa dernière croisade, puis mourut en Sicile.

- (13) Histoire des Comte de Champagne, 1859-62, 3 vol.in-8.
- (14) On retrouve cette famille en décembre 1472, ou Anne du Drac, fille de Guillaume, Vicomte d'Ay, apporte le château de Croissy-Beaubourg en dot à Jean de Marle, seigneur de Versigny. La succession semblera se prolonger jusqu'en 1655, avec Bernard Hector de Marle, descendant de Christophe Hector, conseiller au Parlement, comme son oncle Christophe de Marle (1488-1555) qui fut aussi chanoine d'Avranches. Certains auteurs écrivent à tort Marly, confondant sans doute avec Jacques Danes, seigneur de Marly, qui posséda la ferme des Incurables au milieu du XVI^e siècle.
- (15) Rien à ce jour n'a été localisé concernant cette confrérie dont nous parle dom Toussaint du Plessis. (Histoire de l'église de Meaux) Anseau de Cuisy était le 61^e évêque de Meaux.
- (16) Selon Rémi Mathieu, un Mile de Noyers, comte de Joigny, concéda ses armes dont il ne faisait pas usage à son compagnon d'armes Estienne Porcher, le 10 septembre 1368. Les armes de Noyers se disaient "d'azur à l'aigle d'or". (Au milieu du XIII^e siècle un lion passant) R. Mathieu se réfère à un ouvrage d'Ernest Petit : Les sires de Noyers, le maréchal de Noyers, Mile X de Noyers porte-oriflamme, grand-bouteiller de France (1281-1350), les Comtes de Joigny, les sires de Maisy, de Villehardouin, etc, édité à Auxerre en 1874. (Le système Héraldique français, Ed. J.B. Janin, 1946)
- (17) Collection Lhuillier, archives départementales.
- (18) Collection Lhuillier, archives départementales.
- (19) Près d'Etampes, selon Lhuillier.
- (20) Sans doute une parente de Robert I de Girème, évêque de Meaux en 1416, qui mourut emprisonné dans le tour de Londres en 1422. Il convient également de mentionner Sénador de Girème, seigneur de May en Multien, qui prit part avec l'évêque à la résistance de Meaux contre l'anglais, et Renault de Girème, bailli ou gouverneur de Meaux (+ en 1465). On note encore Nicole de Girème, grand Prieur, à qui Pierre Lamy, conseiller au Châtelet de Paris céda des biens à Charny en 1458.
- (21) Monographie d'École sur Tribardou (Denizot). Archives départementales.
- (22) Collection Lhuillier. Archives départementales.
- (23) Peut-être s'agit-il de Sceaux.
- (24) Florimond Robertet fut homme d'état, originaire de Montbrisson et mort à Blois en 1522. Charles VIII le nomma Trésorier de France et secrétaire des finances. Louis XII l'admit en son conseil et François I le chargea en 1519 d'aller négocier à Montpellier avec les envoyés espagnols pour la restitution de la Navarre. Il y aurait néanmoins lieu de penser qu'il s'agissait chronologiquement soit de son neveu, soit de son petit-fils, qui furent tous deux secrétaires d'Etat et qui se prénommaient également Florimond. Christian de Bartillat (Op.cit.) mentionne que le manoir de Fresnes appartenait à cette famille en 1550.
- (25) Ou sa fille selon d'autres auteurs.
- (6) Il pourrait s'agir d'un fils ou d'un neveu d'Emmanuel-Philibert, dit "Tête de fer", duc de Savoie et fils de Charles III, né à Chambéry en 1528 et mort en 1580, qui épousa Marguerite de France, fille de François I^{er}.
- (7) Selon l'Armorial de Dubuisson de 1757, une branche des Rochechouart est dite seigneur de Mortemart, de Tonnay-Charente, de Maure. Leurs armes se lisent "Fascé, nébulé d'argent et de gueules". On retiendra que la Marquise de Montespan, la célèbre maîtresse de Louis XIV, née en 1641, s'appelait initialement Mlle de Tonnay-Charente, et qu'elle était la fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart et seigneur de Vivonne.

- (28) Bourgogne. Erigé en Marquisat en 1613. Le château date du VI^e siècle et fut habité par Brunehaut. Il appartient en 1672 à la famille Guitaut.
- (29) Ile-de-France ou Berry ou existe une forteresse du XIV^e siècle.
- (30) D'autres auteurs précisent : conseiller d'honneur au Parlement de Normandie.
- (31) Communication de Mr Ermisse. (Archives départementales)
- (32) L'Armorial de Dubuisson précise "Armé et lampassé de gueules", et les dénomment seigneur de Villeneuves, de Vendoeuvre et d'Aunoy. On aura déjà noté qu'en 1376, Jehan de Noyers est aussi seigneur de Vendoeuvre. (ou Vendoeuvre)
- (33) Compagnie de Cavalerie Légère.
- (34) Institué par Louis XIV en 1693.
- (35) Certains auteurs, à tort, écrive Ligoine. Cette dame vivait encore en 1787. (Archives départementales)
- (36) Monographie d'école, archives départementales.
- (37) Dans l'église de Charmentray, les six piliers de l'allée centrale montrent des plaques d'écus dépeints.
- (38) Biographie Universelle Michaud, C. Desplaces, Paris 1935, tome 24.
- (39) Le château de Vignely fut également vendu à Lenoir par Anne Louise Rulaut, épouse de Jean-François Joseph de la Motte-Geffrard, aide-major des Gardes françaises, Comte de Sannois et seigneur d'Annet.
- (40) Lenoir, lieutenant de police, Editions Hachette, 1948.
- (41) Monographie d'école, archives départementales.
- (42) Coïncidence, Koller était le petit-fils de Mr Foudras qui fut directeur général de la police de France sous Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. La terre de Vignely fut acquise par lui en 1835.
- (43) La Baronnie de Montjay-la-Tour, et l'ancien Doyenné de Claye, Emmanuel Grévin 1913.
- (44) C'est le Grand Prieuré de France qui semble avoir hérité des possessions initiales des Templiers, par l'intermédiaire de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. (Notice sur Charny, 1906)
- (45) Archives Nationales.
- (46) Les deux derniers noms n'ont pas été localisés.